

PARTAGE ET CULTURE EN ASPE

2020-2021

Quelques précisions :

L'adhésion de chacun est toujours essentielle pour le bon fonctionnement de notre association.

Notre association est reconnue d'intérêt général et peut donc émettre des reçus fiscaux permettant une déduction fiscale de 66 % du montant versé. Compte tenu de cet avantage, l'AG a décidé d'un barème plus large, permettant aux adhérents payants bénéficiant des déductions d'aider plus fortement Partage et Culture en Aspe. L'objectif étant de conserver le même coût après fiscalité.

Depuis de nombreuses années nous avons deux barèmes : 15 et 30 €. L'an dernier, compte tenu de cette possibilité de déduction fiscale, nous avons créé deux nouveaux barèmes de 45 et 90 €. Même si les montants sont faibles, il est important pour notre association que les personnes qui peuvent utiliser l'avantage fiscal s'en servent. Ce sont les recettes de notre association !!!

Cette possibilité a été largement utilisée la saison dernière et nous remercions tous ceux et celles qui l'ont fait.

Début 2021, le reçu fiscal sera adressé à tous ceux qui en feront la demande lors de l'adhésion.

BULLETIN D'ADHESION 2020-2021

NOM :

Prénom(s) :

Adresse postale :

Adresse mail :

Tél Fixe :

Tél Portable :

Nous vous proposons quatre tarifs d'adhésion :

15 €/pers, 30 €/pers, 45 €/pers, 90 €/pers

Autre montant :

Je désire recevoir le reçu fiscal début 2021 : oui non

Transmettre bulletin d'adhésion et règlement à :

PARTAGE ET CULTURE EN ASPE

MAIRIE D'ACCOUS

64490 ACCOUS

A

le,

Signature